

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X V <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des affaires économiques

- Rendu hebdomadaire du groupe de suivi des conséquences économiques du confinement : le tourisme de montagne en hiver (*MM. Stéphane Travert et Julien Dive, co-rapporteurs*). 2
- Informations relatives à la commission.....11

Mercredi  
25 novembre 2020  
Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 22

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence  
de Roland Lescure,**  
*Président*



*La commission des affaires économiques s'est réunie, en visioconférence, pour entendre le groupe de suivi sur les conséquences économiques du confinement (MM. Stéphane Travert et Julien Dive, co-rapporteurs). La réunion était consacrée au tourisme de montagne en hiver.*

**M. Roland Lescure, président.** Chers collègues, nous poursuivons nos réunions destinées à évaluer en temps réel la politique de soutien du Gouvernement aux différents secteurs de notre économie durant cette période de confinement.

Je remercie nos rapporteurs, MM. Stéphane Travert et Julien Dive, pour le travail de coordination qu'ils réalisent et pour le choix qu'ils ont fait cette semaine de se concentrer sur un sujet d'actualité important, le tourisme de montagne. J'ai pris attache dans les autres pays concernés, où la situation est tout aussi difficile : en Italie et en Bavière, les stations sont fermées, en Suisse les situations varient en fonction des cantons. Le tourisme de montagne, marqué par sa saisonnalité, constitue l'occasion de déplacements et de regroupements importants de populations, ce qui complique la donne dans cette période de crise sanitaire.

**M. Stéphane Travert, co-rapporteur.** Cette semaine, nous allons en effet évoquer avec vous nos travaux sur le tourisme de montagne, en tenant compte des déclarations faites hier soir par le Président de la République.

À l'orée de l'hiver, les professionnels et les territoires du tourisme de montagne sont particulièrement inquiets de la possibilité, ou non, de reprendre une activité. Le tourisme de montagne en hiver représente 10 milliards d'euros (Md€) de chiffre d'affaires annuel et 120 000 emplois directs ou indirects pour les 250 stations de ski que compte notre pays, et également pour les territoires de nos six principaux massifs, qui attirent alors 10 millions de touristes. Pour un euro de forfait, six euros supplémentaires sont en effet dépensés en station ou dans les vallées environnantes. En outre, 356 millions d'euros sont réinvestis chaque année par les Domaines skiables de France, qui contribuent également fortement aux rentrées fiscales des collectivités territoriales concernées. Enfin, pour une partie des saisonniers, qui composent la majorité des emplois, les quatre à cinq mois de la saison constituent la quasi-totalité de leurs revenus de l'année. Vous comprendrez alors l'importance centrale de la saison hivernale pour ces nombreux acteurs.

Le premier confinement a affecté les stations de manière différenciée, car les fermetures administratives ont précédé de peu la fin de saison dans les stations de petite et moyenne montagnes. L'organisation professionnelle des opérateurs, Domaines skiables de France, et les écoles de ski françaises annoncent ainsi des pertes globales relativement limitées, à hauteur de 13 à 14 % de leur chiffre d'affaires annuel. Mais ces pertes sont montées jusqu'à 20 voire 25 % dans les très grandes stations d'altitude, qui ont cumulé les difficultés provoquées par la diffusion de la pandémie, dès février, dans les Alpes du nord et la perte de six semaines de saison. Dans les différentes catégories d'hébergements, les déficits de nuitées varieraient entre 22 et 33 %. La mise en place, rapide, de l'activité partielle pour leurs salariés, puis une bonne saison estivale pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des autres activités de plein air ont permis, pour un grand nombre d'acteurs, d'amortir partiellement le choc. Mais le sort de la prochaine saison et les modalités d'accompagnement des entreprises dans un contexte toujours très complexe seront déterminants pour leur résilience.

Selon Atout France, la fermeture totale des stations de montagne au mois de décembre pourrait entraîner une perte globale de l'ordre de 2 Md€, dont plus de la moitié pour

les seules vacances de Noël. De fait, les deux prochains mois représentent potentiellement 42 % du chiffre d'affaires d'une saison pour les Domaines skiabiles. L'hôtellerie familiale et les résidences assurent réaliser 20 % de leurs recettes annuelles pendant les vacances de Noël au Jour de l'An.

Si la réouverture est tardive et partielle, les impacts varieront selon les massifs et les profils des clients de chaque station. Les stations d'altitude, qui ouvrent normalement un mois plus tôt et comptent une forte proportion d'étrangers parmi leurs clientèles, subiront les plus lourds manques à gagner. Mais, plus familiales, les petites stations sont également très dépendantes des vacances de fin d'année. Or, tous les professionnels constatent déjà entre 15 et 40 % de retard dans les réservations.

Parce qu'une saison de ski demande plusieurs semaines de préparation, les acteurs du tourisme de montagne ont attaqué leurs premiers préparatifs, recrutant jusqu'à un quart de leurs saisonniers. Mais, faute de visibilité sur l'avenir et faute du versement d'arrhes, ils travaillent sans filet. Aussi, s'ils ont tenu à remercier le Gouvernement et les ministères pour leur écoute active depuis le début de la crise et pour toutes les aides reçues, ils attendent aujourd'hui non seulement des réponses sur l'accompagnement dont ils pourront bénéficier sur les mois à venir, mais aussi des perspectives claires pour leurs activités.

S'agissant des aides, les acteurs apprécient les soutiens renforcés accordés à leurs secteurs plus fortement affectés par la crise. Mais certaines difficultés ne leur semblent pas suffisamment prises en compte. C'est le cas notamment des loyers commerciaux, qui pèsent lourdement dans leurs charges, problématique à laquelle le crédit d'impôt prévu ne permettra pas de répondre systématiquement.

Toutefois, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) nous a signalé que le ministère chargé des petites et moyennes entreprises leur a tout récemment demandé de réfléchir à la transformation des aides du fonds de trésorerie en un mécanisme fondé sur un pourcentage, à déterminer, du chiffre d'affaires de l'année précédente qui tienne compte des loyers et charges fixes. C'est ce mécanisme qu'a esquissé hier soir le Président de la République à l'occasion de son intervention.

Un autre sujet d'inquiétude est la soutenabilité à court et moyen termes des reports de charges et des remboursements de prêts, qui incite Domaines skiabiles de France à solliciter une deuxième année sans remboursement pour le prêt garanti par l'État « Saison » (PGES), à l'instar de ce qui devrait être rendu possible pour le prêt garanti par l'État (PGE) classique. Les entreprises ne voudraient pas, en effet, devoir arbitrer entre les PGE et leurs futurs besoins de crédits d'investissements. L'ensemble des acteurs souhaiteraient, enfin, que les échéances de leurs emprunts bancaires soient à nouveau différées.

Mais la première interrogation des acteurs du tourisme de montagne concerne la durée des dispositifs d'aides de l'État. Il apparaît que tous ont une validité limitée, ou une échéance encore vague, comme c'est le cas pour le PGES. Que va-t-il se passer pour les aides renforcées du fonds de solidarité au-delà de novembre ? Ces professionnels vont-ils pouvoir bénéficier de la prise en charge totale de l'activité partielle de leurs salariés après le 31 décembre ? Dans la mesure où les besoins des acteurs du tourisme s'exprimeront bien au-delà des échéances aujourd'hui en vigueur, et que ces décisions sont des conditions de la reprise des activités, nous recommandons au Gouvernement de clarifier rapidement la durée de validité de ces aides, essentielles pour préserver leurs entreprises et leurs milliers d'emplois tant que dureront les contraintes sanitaires.

Des représentants de l'hôtellerie-restauration évoquent même la piste d'une mise à l'arrêt temporaire d'établissements qui n'auraient pas d'intérêt à rouvrir du fait d'une demande trop faible et dont l'effacement, jusqu'à ce que la demande redémarre réellement, permettrait de réduire une offre actuellement excédentaire. Pour cela, il faudrait un accompagnement public, que le Groupement national des indépendants hôtellerie-restauration (GNI-HCR) évalue à 15 % du chiffre d'affaires de ses adhérents, plus 8 % pour les loyers.

**M. Julien Dive, co-rapporteur.** Avant de poursuivre, je souhaite remercier M. Vincent Rolland et Mme Marie-Noëlle Battistel, que nous avons souhaité associer cette semaine à nos travaux, et qui nous ont notamment transmis des contacts utiles.

Les autres questions des acteurs du tourisme de montagne portent sur les mesures à prendre pour sauver la saison. Ils demeurent en effet convaincus que c'est encore possible, et soulignent à cet égard que la saison 2020-2021 aurait été une saison record en l'absence de crise. Les Français ont une grande appétence pour la montagne, comme l'illustre leur réactivité à organiser leurs séjours dès que cela leur est possible. Mais cela suppose qu'ils aient, de manière pas trop tardive, des certitudes sur les possibilités d'accueil et d'activités dans les stations françaises et sur les possibilités de transport pour s'y rendre. Des décisions fermes doivent donc être prises sur la date d'une éventuelle ouverture et sur ses conditions.

Les professionnels ont besoin de clarté sur leurs marges d'action. Il en va de leur capacité à s'assurer du retour des clients. Chaque semaine de commercialisation perdue entraîne en effet la perte d'une partie importante de la clientèle. Cette clarté est aussi stratégique pour décider de l'ampleur des préparatifs à engager pour la saison, et de l'ampleur des recrutements à finaliser. Elle est enfin cruciale pour le moral des professionnels, qui, comme nombre de nos concitoyens, supportent difficilement les incertitudes qui pèsent sur leur avenir.

Ils ne sont pas pour autant inconscients de la gravité de la situation sanitaire de la France et de leurs propres territoires, qui connaissent aujourd'hui des taux de contamination comptant parmi les plus élevés du pays. Ils savent qu'au regard des tensions actuelles dans les hôpitaux, demander une décision trop prématurée leur ferait courir le risque d'un refus. Ils préfèrent aussi éviter des décisions trop précipitées et des mesures insuffisamment pensées qui conduiraient à une nouvelle fermeture ultérieure. Ils se disent donc prêts à attendre encore quelque temps pour retrouver une activité dans la durée. Cette prudence constructive est partagée par le Premier ministre qui, après avoir consulté les principales organisations professionnelles et les élus concernés, avait annoncé lundi matin qu'une décision sera prise dans les dix prochains jours, tout en précisant toutefois que l'évolution de la situation sanitaire sera le critère essentiel du Gouvernement, qui veillera également à assurer la cohérence de ses actions avec celles de nos voisins européens.

En attendant, les professionnels ont activement travaillé sur les mesures à prendre pour éviter un reconfinement ultérieur. La définition de protocoles sanitaires et la mobilisation des moyens de protection et de contrôle nécessaires sont au cœur de leurs stratégies. L'arrivée des tests antigéniques a profondément changé les approches : les entreprises veulent pouvoir réaliser des dépistages dès l'arrivée de leurs employés et régulièrement tout au long de la saison. Les stations souhaitent installer leurs propres centres de test et habilitier de nouveaux professionnels à effectuer des prélèvements, les pisteurs secouristes en particulier. On peut supposer que cette tâche sera très lourde. Le port du masque serait probablement exigé partout, sauf sur les skis, et contrôlé à la demande des communes. Pour décharger les hôpitaux de la traumatologie habituelle, des partenariats sont conclus avec les cliniques. Enfin, des protocoles sanitaires renforcés ont été étudiés. La Savoie, en particulier, a eu une démarche originale et

prometteuse, en s'attellant à la définition d'un protocole collectif et global, traitant de tous les types d'activités.

La créativité des territoires nous conduit à suggérer que soit organisé, au niveau national, un partage des bonnes pratiques et des idées qui émergent des différents terrains et professions. Ce serait fructueux pour l'ensemble des acteurs impliqués, même si nous entendons leur attachement à une définition locale des protocoles sanitaires. À ce jour, les professionnels attendent la validation de leurs propositions. Ils reconnaissent enfin que le contrôle des rassemblements non autorisés sera plus difficile à organiser ; certains maires envisagent de faire appel à la gendarmerie. En tout état de cause, les stratégies seront décidées par chaque station.

Un autre arbitrage très attendu concerne les activités qui pourraient ne pas reprendre, ou de manière limitée. Les professionnels réfléchissent aux éventuelles restrictions, et les représentants des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (HCR) font savoir qu'ils sont prêts à s'adapter s'ils peuvent être autorisés à rouvrir. Les acteurs du tourisme de montagne craignent néanmoins que la fermeture de tous les restaurants et cafés ne déçoive leurs clients. Aussi, pour préserver l'ambiance des vacances, ils demandent que l'on étudie des solutions qui conservent quelques lieux de convivialité, comme les restaurants d'altitude, ou au moins leurs terrasses, avec les mesures sanitaires nécessaires. En tout état de cause, les professionnels des secteurs HCR revendiquent que les appartements réservés *via* les plateformes de location soient soumis aux mêmes exigences sanitaires que les résidences des autres acteurs de ces secteurs.

Le ministère chargé du tourisme nous a indiqué que ces divers sujets seront discutés dans un Comité stratégique du tourisme de montagne, que le Gouvernement doit lancer très prochainement. De façon prometteuse, il prévoit de « préparer au mieux la réouverture des stations et l'accueil du public, dès que les conditions sanitaires le permettront ». Cette coordination est très attendue par les professionnels, dont les représentants devraient être associés à la démarche. Il reviendra au Gouvernement d'arrêter les grands arbitrages et de définir le niveau d'exigence sanitaire. Nous tenons toutefois à dire notre conviction que, sur le terrain, l'efficacité des mesures mises en œuvre est plus grande quand elles sont définies en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Nous soulignons enfin que, face à une crise qui peut se prolonger encore des mois, il est nécessaire d'arrêter des règles durables. Ce sera une discipline à prendre pour les professionnels de terrain, mais c'est aussi une demande de clarté et d'anticipation adressée aux ministères compétents.

**Mme Pascale Boyer (LaREM).** Je souhaite remercier nos deux rapporteurs pour la qualité de leur expertise. Éluë des Hautes-Alpes, territoire de sport de pleine nature, je porte un fort intérêt aux sports pratiqués dans les territoires de montagne, bons pour la santé et générateurs d'une économie vitale. Qui aurait pu imaginer en 1895, date de la création à Grenoble du premier club de ski des Alpes, qu'en 2020, 250 stations de ski seraient réparties sur les six principaux massifs du territoire national. Qui aurait pu imaginer que 44,9 millions de forfaits-jour seraient vendus tous les ans ? Cette activité est capitale pour les territoires de montagne, car elle représente 120 000 emplois pour les stations de ski et les fonds de vallée, dont 18 000 emplois directs et 80 % d'emplois saisonniers. Le 17 mars dernier, tout s'est arrêté alors que la saison battait son plein. Les vacances d'hiver s'étaient bien déroulées, avec un taux de fréquentation élevé dû à un excellent enneigement. La fin de saison anticipée a engendré des pertes de 1,5 Md€.

Le Président de la République a annoncé hier, au cours de son allocution, que les stations pourraient probablement ouvrir à la mi-janvier 2021. Par suite de cette ouverture retardée de quasiment deux mois pour les stations de haute altitude et de quasiment un mois pour les autres, divers problèmes se posent. L'emploi constitue le problème majeur. Le 16 novembre dernier, la ministre du travail a incité à l'embauche des saisonniers, quitte à les placer en activité partielle. Jusqu'au 31 décembre 2020, l'État prend en charge à 100 % leur activité partielle. Cette prise en charge devrait être prorogée au-delà du 31 décembre. De plus, certaines régies de remontées mécaniques, qui ont une personnalité morale distincte de leur collectivité de tutelle, n'ont pas accès au dispositif d'activité partielle, ce qui pose actuellement problème pour l'embauche de leurs salariés. Les contrats de travail débutent quelques semaines avant l'ouverture des stations afin de préparer les pistes et de mettre en place les formations de remise à niveau des pisteurs secouristes. Ces pertes d'exploitation auront des conséquences sur les investissements futurs, à l'heure où les exploitants affichent des objectifs très ambitieux de neutralité carbone des domaines skiables à l'horizon 2037.

L'économie du tourisme hivernal en montagne fait vivre les fonds de vallée aussi bien que les stations. Les saisonniers sont très souvent pluriactifs : une multitude d'emplois locaux non délocalisables dépendent de cette activité. Ainsi en est-il notamment des autocaristes, des restaurateurs, ou encore des moniteurs de ski.

Je souhaite évoquer également l'impact de la crise sur les exploitants des résidences de tourisme, qui se trouvent dans une situation préoccupante en raison du poids des loyers à payer, problème non résolu mais que le ministre de l'économie, des finances et de la relance s'est engagé à prendre en main.

J'attire votre attention sur la nécessité d'harmoniser la date d'ouverture des stations annoncée pour la mi-janvier avec celles retenues par nos voisins européens afin de ne pas susciter des distorsions de concurrence.

Je tiens à remercier les entreprises du secteur, les professionnels, les élus locaux et les services de l'État qui travaillent assidûment pour permettre l'ouverture la plus rapide possible des stations, en tenant compte de la capacité des hôpitaux à recevoir à la fois des patients atteints de la covid-19 et des patients victimes d'accidents sportifs. J'en profite pour saluer les équipes de soignants qui se préparent à affronter dans nos territoires ces périodes hivernales difficiles.

Je vous remercie, et vous invite à venir découvrir les stations de ski dès qu'elles seront ouvertes. Les montagnards en ont besoin !

**M. Vincent Rolland (LR).** Je remercie les deux rapporteurs de m'avoir associé, avec Mme Marie-Noëlle Battistel, aux travaux de la semaine. Le tourisme de montagne est une ressource majeure pour certains territoires. Cette activité représente ainsi 50 % de la richesse créée chaque année en Savoie et rassemble 60 % du ski français avec la Haute-Savoie.

Je souhaite faire part de ma surprise et de ma stupeur vis-à-vis de l'annonce par le Président de la République du maintien de la fermeture des stations de sports d'hiver pendant les vacances de Noël. Les professionnels du secteur ont en effet travaillé les semaines précédentes sur des protocoles sanitaires renforcés. Une visioconférence avec le Premier ministre, plusieurs ministres et les membres de ce secteur d'activité s'est encore tenue le lundi 23 novembre et a débouché sur un accord quant à la nécessité de prendre une décision à la veille des vacances de Noël, mais non avant, avec des données épidémiologiques actualisées.

La décision du Gouvernement, qui porte pourtant sur une activité de plein air, est très prématurée et contestable. Je demande aux rapporteurs d'inciter le Gouvernement à revenir sur cette décision dans une dizaine de jours, en fonction de la situation sanitaire. Je rappelle qu'en Savoie, en une semaine, la dynamique épidémique est à la baisse, avec une réduction de 30 % des patients hospitalisés et placés en réanimation.

Je souligne, enfin, la nécessité de ne jamais oublier que, derrière le tourisme de montagne, il y a des milliers de femmes et d'hommes dont le revenu dépend d'une période réduite à quelques mois-clefs. Il faut à tout prix éviter des drames alors que, dans les autres pays, des stations rouvrent, par exemple en Autriche ou en Suisse.

**Mme Marguerite Deprez-Audebert (MoDem).** Je salue le travail des deux rapporteurs ainsi que le sens des responsabilités des acteurs de la montagne. Je note que si le tourisme de montagne a « tenu le coup » et rebondi après le premier confinement, la période post-second confinement risque d'être beaucoup plus compliquée. Il existe un écosystème entier de petites et moyennes entreprises actuellement à l'arrêt, en forte demande de perspectives et de soutien.

Je conclus mon propos en indiquant que cette crise doit être un accélérateur d'évolutions pour la montagne. Il faut désormais avoir une vraie stratégie de « désaisonnalisation » de la montagne, au profit d'un espace ouvert et actif pendant les quatre saisons.

**Mme Marie-Noëlle Battistel (PS).** Je remercie les rapporteurs de m'avoir associée à leurs travaux. Je regrette, moi aussi, la décision du Président de la République sur le tourisme de montagne, au regard de l'énorme travail engagé par les acteurs de cette profession pour élaborer un protocole sanitaire strict et sécurisant. Ces derniers ne refusent pas le maintien de la fermeture des stations à ce stade, mais demandent simplement que la décision de réouverture soit prise au plus près des vacances de Noël. J'invite donc les rapporteurs à inciter le Gouvernement à répondre favorablement à leur demande.

Je souhaite insister sur la question des saisonniers, l'existence d'une saison très réduite pour les stations de moyenne altitude et l'absence d'accompagnement suffisant de certains des acteurs de la montagne. Je n'oublie pas non plus la problématique du tourisme associatif, de l'accueil et des classes de neige. Ces acteurs rencontrent en effet de grandes difficultés et doivent être soutenus en conséquence.

**M. Antoine Herth (Agir ensemble).** Je salue, à mon tour, le travail réalisé par les rapporteurs, d'autant que le sujet du tourisme de montagne m'intéresse fortement puisque des stations vosgiennes sont présentes dans ma circonscription. J'observe, d'ailleurs, que la saison estivale 2020 avait été plutôt favorable grâce au report des vacances des Français vers le territoire national.

J'aimerais obtenir des précisions des rapporteurs sur l'existence de mesures sanitaires spécifiques dans les télécabines et sur l'existence d'alternatives à la non-réouverture des restaurants de montagne. La question de l'harmonisation des dispositifs au sein du massif alpin, partagé entre l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la France, est essentielle. Une problématique similaire se pose d'ailleurs pour les Pyrénées, partagées entre l'Espagne et notre pays.

L'accompagnement financier des acteurs de la montagne doit être regardé de près par le Gouvernement car, par exemple, certaines stations des Vosges ont consenti des investissements structurels importants pour avoir une offre d'activités plus diversifiée.

**M. Thierry Benoit (UDI-I).** Je partage l'analyse de nos deux rapporteurs. La question cruciale est celle de la visibilité, car, à l'heure qu'il est, les professionnels du tourisme pensent qu'il est encore possible de sauver la saison. Le « quoi qu'il en coûte » évoqué par le Président de la République correspond à une réalité – report de charges, report du remboursement des prêts garantis par l'État, report des échéances d'emprunts bancaires – mais il faut donner de la visibilité s'agissant de la soutenabilité et de la solidité de ces aides dans le temps car cela constitue un sujet d'inquiétude pour les professionnels. Par ailleurs, je pense qu'il faut réexaminer, avec les services fiscaux, la question de la contribution au fonds de solidarité des acteurs qui parviennent à tirer leur épingle du jeu dans ce marasme. Ceci permettrait d'abonder le fonds de solidarité, au bénéfice des entreprises les plus en difficulté.

S'agissant de la restauration, je souhaiterais que soit évoqué le cas des salariés des chantiers et des chauffeurs routiers, qui peinent à trouver où se restaurer. Un responsable de restaurant routier de ma circonscription m'indiquait qu'il y avait, sur son parking, trente camions en attente. Il faut aller vers une plus grande ouverture des restaurants routiers et échafauder des propositions pour permettre aux salariés du bâtiment de se restaurer convenablement.

**M. Roland Lescure, président.** Je ne voudrais pas donner l'impression que je me désolidarise des régions de montagne et des professions concernées ou de l'économie qui en dépend, mais je pense que la décision relative aux stations a été prise en essayant de soupeser au mieux l'ensemble des dimensions en jeu. Le groupe de travail va insister auprès du Gouvernement pour que l'on continue à réfléchir à cette question. Mais n'oublions pas tout ce que cette économie engage en termes de déplacements et de réunions familiales : les remontées mécaniques ne sont pas les seules concernées.

**M. Alain Bruneel (GDR).** Je partage les constats des rapporteurs. Beaucoup de citoyens étaient, hier, suspendus aux annonces du Président de la République. S'agissant de la situation des stations de montagne, tout a été dit, mais je crois qu'une intelligence collective s'exprime aujourd'hui autour des professionnels des stations, notamment pour mettre en œuvre les mesures sanitaires, mais également du côté des citoyens. Les annonces du Président de la République vont freiner les réservations. J'aimerais savoir sur quelles bases scientifiques s'appuie la décision relative aux stations de montagne.

**M. Stéphane Travert, co-rapporteur.** Pour répondre à M. Alain Bruneel, nous ne disposons pas des éléments scientifiques qui ont servi à étayer cette décision. D'ailleurs, notre rôle ne consiste pas à dire si les stations doivent être ouvertes ; nous ne sommes pas dans cette configuration. Mais la question se pose car des décisions différentes peuvent être prises en fonction des territoires.

Je retiens de notre échange qu'il faut que nous fassions remonter au Gouvernement le message, notamment porté par les élus de montagne, selon lequel une autre décision peut être prise ou un autre accompagnement mis en place. J'ai entendu le Président de la République indiquer hier que d'autres décisions seraient prises le 15 décembre, en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire : les mesures propres aux stations de montagne pourraient ainsi évoluer.



Nous rencontrons le ministre chargé des petites et moyennes entreprises, M. Alain Griset, cet après-midi. Nous lui en parlerons, ainsi que de l'atmosphère que nous avons ressentie lors de notre audition des acteurs de la montagne la semaine dernière. Nous avons entendu leur immense inquiétude et leur immense colère. Nous avons voulu comprendre les raisons de cette colère et leur assurer que nous allions faire remonter les difficultés qu'ils rencontraient.

Nous n'avons pas d'information particulière sur les protocoles sanitaires dans les télécabines, hormis pour ce qui concerne les masques. Cela peut varier d'un territoire à l'autre.

S'agissant des restaurants, des propositions ont été faites. UMIH a ainsi proposé que des tables et chaises soient installées, lorsque c'est possible, sur les bords des pistes, pour permettre aux vacanciers d'acheter des repas en « *click and collect* » et de se restaurer assis à table, mais dehors. L'UMIH s'est entretenue lundi avec les cabinets des ministres, notamment celui de M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État chargé du tourisme.

S'agissant des remontées mécaniques, selon Domaines skiables de France (DSF), une désinfection quotidienne est prévue, mais pas de limitation de débit ou de capacités.

Ce qui nous intéresse, c'est la manière dont l'on organise l'accompagnement financier des établissements qui vont devoir rester fermés, mais aussi la pérennité de ces aides, pour que la prise en charge d'une part de chiffre d'affaires équivalente à 20 % ou l'indemnisation de 10 000 € proposées par le Gouvernement puissent satisfaire l'intégralité des demandes des professionnels, lesquels ont négocié ces questions avec les membres du Gouvernement.

Il faudra aussi s'intéresser aux moindres perceptions des taxes habituellement générées par l'afflux des touristes sur les domaines skiables, et aux répercussions de cette perte de recettes sur les territoires.

Pour répondre à M. Thierry Benoit, s'agissant des salariés du bâtiment et des chauffeurs routiers, je constate également que les salariés de beaucoup d'entreprises de travaux publics, dans nos territoires, pique-niquent dehors alors que les premiers froids arrivent, ou déjeunent à plusieurs à l'arrière d'un camion dans de mauvaises conditions sanitaires. Il faut envisager un travail avec les maires afin de pouvoir ouvrir une salle des fêtes lorsqu'un chantier est ouvert dans une collectivité territoriale, de manière à ce que les salariés puissent déjeuner au chaud et prendre un repos confortable.

Enfin, je vous indique que nous auditionnerons cette fin de semaine certains acteurs du e-commerce : Cdiscount et la Fédération du e-commerce et de la vente à distance.

**M. Julien Dive, co-rapporteur.** J'ajoute, au passage, que nous avons essuyé deux fins de non-recevoir de la part d'Amazon France et de Vente-privee.com. Si Cdiscount a été très réactif, les deux autres entreprises nous ont opposé des raisons qui ne m'empêchent pas, à titre personnel, d'être très en colère – et je sais que M. Stéphane Travert partage cette colère.

**M. le président Roland Lescure.** Si vous souhaitez que j'écrive au nom de la commission une lettre à la direction d'Amazon France et à celle de Vente-privée.com, je peux évidemment le faire.

**M. Julien Dive, co-rapporteur.** Cdiscount a fait preuve de réactivité et a accepté l'audition. Amazon France et Vente-privée.com nous ont renvoyés au premier trimestre 2021,

expliquant être débordés – mais tout le monde est débordé et tout le monde trouve pourtant du temps pour échanger. Sur le ton de la boutade, M. Stéphane Travert a proposé que nous nous voyions plutôt en 2022, ce qui serait plus simple.

**M. le président Roland Lescure.** J'écrirai dès aujourd'hui pour dire que ce n'est pas ainsi qu'on traite la Représentation nationale.

**Mme Delphine Batho.** Je pense ce courrier indispensable.

**M. le président Roland Lescure.** Nous allons le faire dès aujourd'hui, afin que ce ne soit pas un courrier de protestation pour la forme mais que cela ait un vrai impact.

**M. Julien Dive, co-rapporteur.** J'en reviens donc au sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Pour bien comprendre, je rappelle qu'il s'agit d'un secteur d'activité qui concentre quasiment 100 % de son chiffre d'affaires sur cinq ou six mois, de fin novembre à avril et, pour les hautes altitudes, début mai. Lorsque le premier confinement a fermé les stations en mars, avril et début mai, cela a évidemment dégradé la situation économique des stations concernées. On retrouve aujourd'hui une colère que l'on peut comprendre et accepter, cela explique ce sentiment très fort que nous avons ressenti, M. Stéphane Travert et moi, lors de l'audition des professionnels. Ces acteurs ont besoin de visibilité et d'être associés à la prise de décision. On a bien retenu les propositions de nos collègues que nous ferons remonter, notamment cette suggestion de clause de revoyure dans une dizaine de jours, ce qui nous porterait à la Saint-Nicolas et constituerait un beau symbole. Comme l'a bien indiqué, M. Stéphane Travert, nous allons voir, dans quelques heures, M. Alain Griset, à qui nous transmettrons le message.

Nous avons autour de nous beaucoup d'acteurs de la haute montagne. Je voulais aussi un retour sur les basses et moyennes montagnes que M. Antoine Herth évoquait tout à l'heure. Ce qui nous a été indiqué, les concernant, c'est qu'elles avaient des saisons beaucoup plus courtes et qu'il ne s'agissait pas toujours de stations mais de pistes, souvent familiales. L'impact du premier confinement a été un peu moindre ; et comme il n'y a pas encore de neige, les conséquences de ce deuxième confinement ne se font pas encore sentir – sauf, sur le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, comme partout en France.

Sur les questions frontalières soulevées par M. Antoine Herth, je souhaitais indiquer qu'il y a une concertation, avec partage d'expériences, entre les acteurs professionnels français, mais aussi italiens, autrichiens, allemands. Ce sera à vérifier mais on m'a aussi dit que M. Clément Beaune, secrétaire d'État chargé des affaires européennes, est en train de consulter ses homologues européens sur ces questions. Nous lui enverrons un questionnaire écrit dans le cadre de ce groupe de suivi.

Sur la partie sanitaire, comme l'a dit M. Stéphane Travert, nous n'avons pas de protocole global en tant que tel ; cela va être du cas par cas : désaffectation par cabine, éviter les regroupements au bas des pistes, mise à disposition de gel hydroalcoolique.

**M. le président Roland Lescure.** Pour information de la commission, avec les deux rapporteurs, nous allons à Bercy, cet après-midi, pour rencontrer le ministre du commerce et de l'artisanat. J'ai échangé par ailleurs avec le cabinet de M. Jean-Baptiste Lemoyne, qui est directement concerné puisqu'en charge du tourisme.

**M. Stéphane Travert, co-rapporteur.** J'ai aussi eu un échange avec le cabinet de M. Jean-Baptiste Lemoyne pour un tout autre sujet, mais j'en ai profité pour leur rendre compte

de la tonalité de l'audition que nous avons menée et insister sur le fait qu'il faut rapidement des solutions.

Sur le *e-commerce*, nous avons réagi, M. Julien Dive et moi-même, sur Twitter afin de réagir au refus des deux entreprises d'être auditionnées. Je pense qu'un courrier assez ferme de la présidence de la commission serait bienvenu : lorsqu'on trouve du temps pour vendre des chaussures *made in Taiwan* dans le monde entier, on peut trouver une heure pour s'entretenir avec la Représentation nationale.

**M. le président Roland Lescure.** Merci pour le travail effectué, je suis persuadé que c'est utile. Continuons !

\*

\* \*

### **Informations relatives à la commission**

La commission a désigné M. Anthony Cellier et Mme Marie-Noëlle Battistel, rapporteurs sur l'application à six mois de l'application de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.